



PAR COURRIEL

Québec, le 22 décembre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 26 novembre 2025, le député de Camille-Laurin déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec d'intervenir en adoptant les mesures suivantes :

- la création d'un observatoire des drogues, des tendances et des conduites addictives;
- l'instauration d'un programme global et obligatoire de prévention des usages à risque, des conséquences négatives et des addictions, ainsi que d'éducation à la santé tout au long du cursus scolaire;
- l'augmentation significative des ressources dédiées à la santé mentale des jeunes, incluant la présence systématique d'intervenants spécialisés;
- le renforcement des mesures de soutien aux familles pour outiller les parents face à la consommation ou la dépendance de leurs enfants;
- la création d'un plan d'action spécifique pour la prévention des usages à risque, des conséquences négatives et des addictions chez les jeunes, impliquant une collaboration entre les écoles, les services de santé et les organismes communautaires.

Notre gouvernement déploie déjà plusieurs mesures en ce sens, notamment :

- Plusieurs sources permettent de suivre des données populationnelles en lien avec la consommation de diverses substances psychoactives (SPA). En matière de prévention des surdoses de drogues, depuis 2017, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) mène une enquête épidémiologique avec le soutien de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), qui réalise une vigie sur les surdoses de substances psychoactives. Les résultats sont disponibles à l'Infocentre de l'INSPQ et certaines données sont disponibles au public [en ligne](#).
- Le MSSS a publié en 2018, sa première stratégie visant à prévenir les surdoses d'opioïdes. En 2022, la [Stratégie nationale 2022-2025 de prévention des surdoses de substances psychoactives](#) était diffusée. La bonification des offres de services de vérification de drogues et de consommation supervisée est l'une des mesures phares de la Stratégie. Ces services permettent à des utilisateurs de substances de faire des choix éclairés quant à leur consommation et d'en réduire les risques de façon très concrète.

... 2

- Des actions de santé publique visant à prévenir et réduire les risques associés à l'usage de SPA, incluant les dépendances, sont mises en œuvre dans les écoles secondaires du Québec depuis 2019. Déployées par des intervenants provenant d'organismes communautaires et d'établissements scolaires, ces actions de prévention universelle, c'est-à-dire visant tous les jeunes qu'ils soient à risque ou non, mettent de l'avant des programmes répondant aux meilleures pratiques en la matière. Un budget annuel de 15 M\$ est dédié à ces actions. Cette mesure structurante s'inscrit dans le [Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026](#) (PAISM) (mesure 4.2) ainsi que dans le nouveau [Programme national de santé publique 2025-2035](#) (PNSP).
- Développé en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation, le [Projet Épanouir - Promotion de la santé mentale positive en contexte scolaire](#), est pour sa part déployé depuis 2020 dans les écoles primaires et secondaires. Les actions visent à développer les compétences personnelles et sociales des jeunes (ex. : gestion des influences sociales, gestion des émotions et du stress, demande d'aide, etc.) et de créer des environnements favorables à leur bien-être (à l'école, dans les familles, dans les communautés). Cette mesure favorise la santé mentale des jeunes et les outille pour faire face à différentes situations de vie, dont certaines peuvent être stressantes ou marquées par l'adversité. De plus, des ressources sont spécialement dédiées à l'accompagnement des équipes-écoles. Des outils ont également été développés afin d'outiller les parents. Un budget annuel de plus de 24 M\$ est dédié à cette mesure qui s'inscrit également dans le PAISM (mesure 4.1) et plus récemment dans le nouveau PNSP.
- Le nouveau PNSP met aussi de l'avant plusieurs actions visant à réduire la consommation de SPA chez les jeunes : soutien d'expertise, accompagnement des partenaires des milieux scolaires et d'enseignement supérieur, stratégies de communication, etc.
- Plus spécifiquement afin de favoriser et d'améliorer l'accès aux soins et services dédiés aux jeunes qui présentent un trouble mental et lié à l'usage de substances (dépendance), le MSSS a entre autres renforcé les équipes en santé mentale jeunesse et déployé [Aire ouverte](#) pour offrir un soutien de proximité.

Il nous apparaît que ces mesures répondent aux préoccupations exprimées dans la pétition. Le gouvernement du Québec partage pleinement ces objectifs centrés sur le bien-être et la santé des jeunes et leur famille, et demeure résolu à poursuivre les efforts en ce sens.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Sonia Bélanger

N/Réf. 25-MS-03851